

Rapport d'activités 2020-2021

NB : Ce rapport est établi conformément à l'article R212-34 du Code de l'Environnement. Après adoption par la CLE, il sera transmis au préfet de la Moselle, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin Rhin-Meuse. Il porte sur les années 2020-2021.

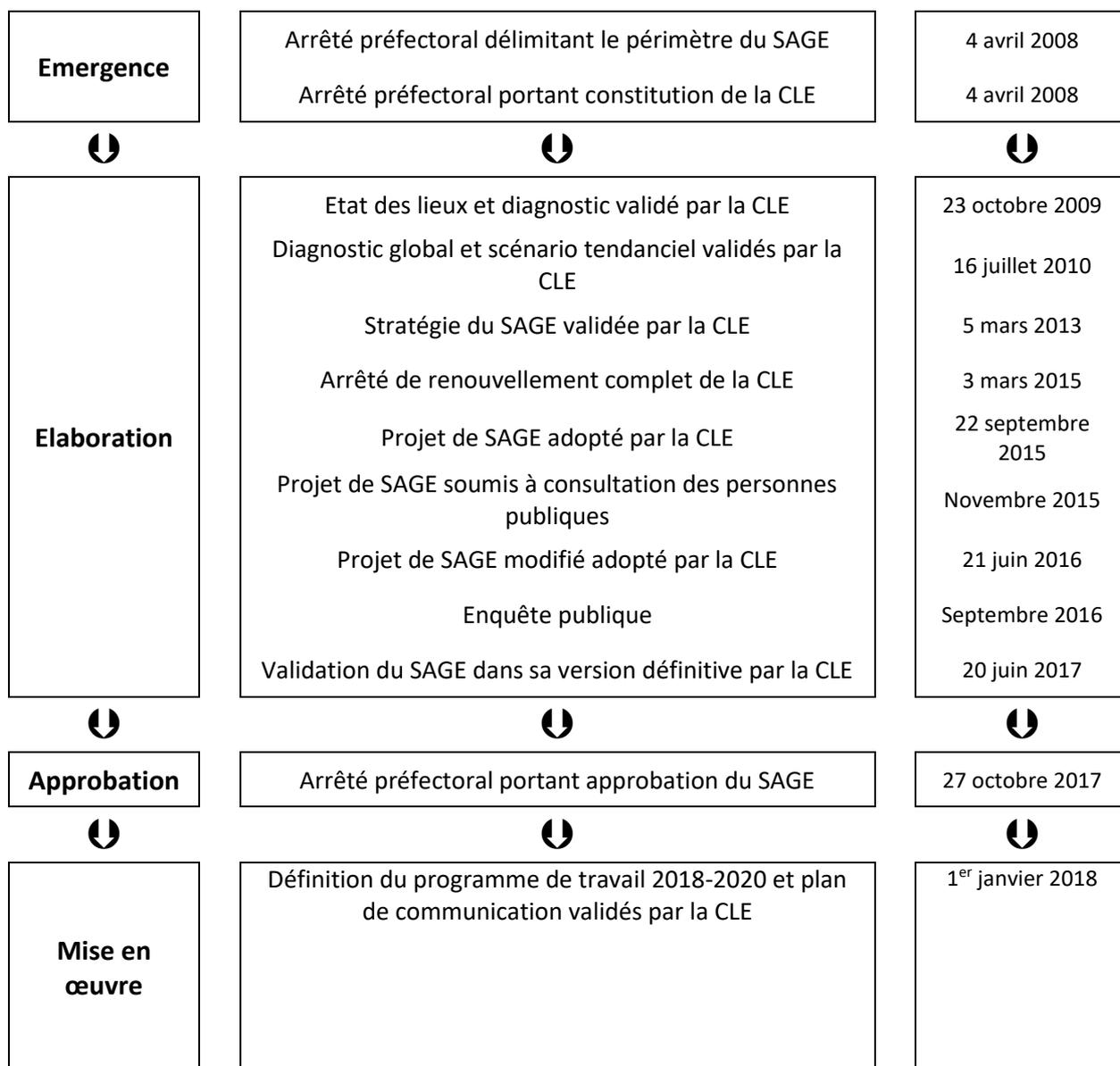
SOMMAIRE

Préambule

1 - La vie de la Commission locale de l'eau	3
a. Réunions de la CLE et du Bureau	3
b. Avis émis par la CLE	5
c. Participation de la CLE à différentes réunions et groupes de travail	4
2 - La mise en œuvre du SAGE	4
a. Programme de travail 2018-2020	4
b. Rappel des réalisations 2018-2019	5
c. Réalisations 2020-2021	7
3 - Perspectives	8

Préambule

Après une dizaine d'années de travaux de concertation, le SAGE Bassin Houiller a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 octobre 2017 (ci-dessous le calendrier d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE).



Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Région Grand Est a succédé au Département de la Moselle comme structure porteuse du SAGE. Delphine Rousset par intérim puis Corinne Bascoul depuis le 1^{er} novembre 2018 ont assuré l'animation du SAGE pour le début de sa mise en œuvre. L'année 2020 a été marquée par la crise de la COVID 19, le départ de l'animatrice en avril, puis le recrutement d'une nouvelle animatrice, Emilie LEBOEUF, mi-novembre. En septembre 2021, Sophie THIBAUT DE CHANVALON, une seconde animatrice a été recrutée. Leur temps pour l'animation du SAGE correspond à un 0,8 ETP.

1 - La vie de la Commission locale de l'eau

La Commission Locale de l'Eau (CLE) veille à la bonne prise en compte et mise en œuvre du SAGE. Elle se réunit une à deux fois par an pour valider les travaux du Bureau et, le cas échéant, statuer sur les dossiers qui lui sont présentés.

Le Bureau de la CLE veille à son bon fonctionnement et prépare les réunions plénières de la CLE et se réunit trois à quatre fois par an. La CLE a donné mandat au Bureau pour examiner et émettre un avis sur les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de ces dossiers et juger de leur compatibilité avec le SAGE.

La CLE (ou son Président) est parfois sollicitée pour participer à des travaux menés à l'échelle du département ou du bassin Rhin-Meuse.

a. Réunions de la CLE et du Bureau

Une nouvelle dynamique de travail a été mise en place dès le début de la mise en œuvre du SAGE entre les différents acteurs du territoire et la CLE.

On peut notamment citer :

- l'adoption des programmes de travail et plan de communication 2018-2020 ;
- l'ouverture des travaux de la CLE en qualité d'observateurs aux 2 syndicats de Schémas de cohérence territoriale (SCoTAM et SCoT Val de Rosselle) et à l'association CHEMESIS (association fédérant les industriels de la plateforme chimique) ;
- la constitution de commissions de travail thématiques (suivi de l'étude relative à l'impact de la remontée de nappe sur les milieux/prélèvements/qualité des eaux) ;
- un temps dédié lors de chaque CLE à la présentation des actions menées sur le territoire.

En 2020, la CLE et le Bureau du SAGE Bassin Houiller n'ont pas pu être réunis, du fait de l'absence d'animatrice. Une réunion visant à remobiliser les acteurs sur la mise en œuvre du SAGE était prévue en février 2021, mais a dû être annulée en raison de la crise sanitaire. Le nombre de personnes inscrites (une soixantaine) montre l'intérêt des acteurs sur ces questions de gestion de l'eau.

La réunion avait pour but également d'identifier les acteurs qui souhaitaient s'investir dans la prochaine CLE, le mandat des 6 ans arrivant à son terme le 3 mars 2021.

La dynamique de travail initiée au début de la mise en œuvre sera à relancer dès l'installation de la nouvelle CLE. L'arrêté préfectoral désignant les nouveaux membres a été pris le 12 octobre 2021.

b. Avis émis par la CLE

Lorsqu'un SAGE est approuvé, la CLE est sollicitée pour donner son avis sur les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, ou sur des plans ou schémas en lien direct ou indirect avec les ressources en eau. Compte tenu des délais impartis pour émettre ces avis, la CLE du SAGE Bassin Houiller a donné mandat au Bureau de la CLE pour l'examen de ces dossiers et juger de leur compatibilité avec le SAGE.

En 2020 et 2021, la CLE du SAGE via son Bureau a émis les avis suivants :

Syndicat des eaux vives des trois Niefs : dossier transmis à la CLE pour avis par la DDT de la Moselle dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale et d'une demande de déclaration d'intérêt général relative aux travaux de restauration de la Nied du Bischwald sur les communes de Lelling et Téting sur Nied

- Le Bureau de la CLE a donné un avis favorable dans la mesure où le projet présenté contribue à l'amélioration durable du fonctionnement des milieux et notamment leurs capacités autoépuratrices, étant précisé que le projet se situe sur le périmètre eaux souterraines du SAGE.

Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie : demande d'autorisation environnementale relative au permis d'aménager de la Vente au Carreau à Saint-Avold

- le Bureau de la CLE a donné un avis favorable sous réserve d'intégration dans le projet des remarques suivantes :

- S'assurer que les rejets des futurs occupants ne dégradent pas le patrimoine public et les performances épuratoires de la station d'épuration de Saint-Avold, le cas échéant, des conventions de raccordement pourraient être conclues.
- S'assurer de la compatibilité de l'usage des sols avec la pollution résiduelle constatée.
- D'appliquer le principe de gestion intégrée des eaux pluviales également sur le domaine public, ce qui permettrait de réduire les quantités d'eau à gérer et ainsi réduire le dimensionnement des bassins. Il convient également de chercher à limiter l'imperméabilisation des surfaces, en favorisant les espaces drainants notamment pour les parkings.

Gazel Energie : demande d'autorisation environnementale relative au projet Emile HUCHET Biomasse

- la CLE ayant perdu son mandat, un avis officiel n'a pas pu être rendu. Toutefois, une analyse du dossier a été réalisée et des éléments complémentaires ont été demandé

c. Participation de la CLE à différentes réunions et groupes de travail

La CLE, représentée par son président ou l'animatrice du SAGE, participe à de nombreux groupes de travail, comité de pilotage ou comité de suivi.

Sur la période 2020-2021, elle a été associée :

- Au comité suivi des étiages de Moselle, piloté par la préfecture (10/06 et 01/12/2021) ;
- A la commission planification, organisée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse (22/04/2021) ;
- Au webinaire de présentation des projets de SDAGE et PGRI (27/05/2021);
- Au groupe de travail du Schéma directeur Pluvial de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (01/06/2021) ;
- Au comité de pilotage du PAPI Sarre (21/06/2021) ;
- Au comité de suivi de remontée de nappe présidé par le Préfet de Moselle (8 octobre 2021) ;
- Au comité technique remontée de nappe (19/11/2021) ;
- Présentation du PAOT Moselle (13/12/2021).

2 - La mise en œuvre du SAGE

Après une dizaine d'années de travaux de concertation, le SAGE Bassin Houiller a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 octobre 2017. La Région Grand Est est la structure porteuse pour accompagner la CLE dans la phase de mise en œuvre du SAGE.

a. Programme de travail 2018-2020

Un programme de travail et un plan de communication ont été adoptés en juin 2018 par la CLE pour prioriser son action sur la période 2018-2020. Un programme de travail pour la période 2022-2024 sera proposé à la prochaine CLE.

Rappel du programme de travail 2018-2020 :

- Garantir la bonne mise en œuvre du SAGE, notamment en :
 - veillant à la bonne prise en compte du SAGE dans les dossiers d'autorisations environnementales ;
 - évaluant sa mise en œuvre.
- Atteindre les objectifs du SAGE en :
 - aidant à la résorption des principaux dysfonctionnements (hydromorphologie des cours d'eau, assainissement, pollutions industrielles actuelles et historiques) ;
 - veillant et participant à la cohérence des différentes démarches.
- Anticiper les évolutions du territoire en :
 - associant la CLE aux différents groupes de travail en lien avec l'après-mine ;
 - lançant une étude sur l'impact de la remontée de la nappe sur les milieux de surface et la qualité des eaux ;
 - faisant de la CLE un parlement local de l'eau.
- Faciliter la mise en œuvre du SAGE en :
 - faisant connaître l'action de la CLE ;
 - valorisant la mise en œuvre du SAGE.

Rappel du plan de communication 2018-2020 :

- Faire connaître le SAGE
 - Mettre à jour, éditer et diffuser les plaquettes de présentation du SAGE ;
 - Créer et mettre en ligne un site internet dédié. Diffuser une newsletter.
- Valoriser le SAGE
 - Mettre à la disposition des collectivités des articles « prêts à publier » pour leurs bulletins d'information ou sites internet relatifs à l'actualité du SAGE ;
 - Organiser une journée annuelle du SAGE (colloque permettant de valoriser des retours d'expérience sur le Bassin Houiller) ;
 - Attribuer le « Label SAGE » aux actions participant à l'atteinte des objectifs du SAGE ;
 - Diffuser sous format adapté le tableau de bord du SAGE mesurant l'évolution de la qualité des milieux aquatiques.

b. Rappel des réalisations 2018- 2019

Mise à jour de la doctrine sur les zones humides

Depuis son approbation en octobre 2017, le SAGE Bassin Houiller est opposable.

Face à la difficulté d'appliquer de manière cohérente la disposition A2.4 du PAGD et la règle n°1 relative aux zones humides, il s'est avéré nécessaire d'élaborer une note de cadrage.

Un travail a été mené entre la cellule d'animation du SAGE et la DDT, afin de proposer une note de cadrage qui mette en cohérence l'application de cette règle avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE tout en restant dans l'esprit dans lequel il avait été rédigé.

Cette note de cadrage, accompagnée d'un arbre de décision, a été adoptée par la CLE du 30 avril 2019. Elle devrait faciliter la compréhension de la règle n°1 du SAGE par les pétitionnaires et son application par la Police de l'eau.

Etude sur le fonctionnement hydrologique (passé, actuel et en situation de nappe reconstituée) des bassins versants de la Rosselle et de la Bisten

Sur le bassin houiller, la reconstitution de la nappe d'eau souterraine laisse entrevoir à terme une nappe proche de la surface dans les principaux fonds de vallées (Bisten et Rosselle moyenne et aval) avec comme conséquences probables : réapparition possible de zones détrempees ou marécageuses, réactivation de

sources voire de nouveaux écoulements de surface, soulèvement d'ouvrages, réduction de la capacité portante des fondations, ennoyage de sous-sols, dommages sur les réseaux enterrés, dysfonctionnement des STEP (introduction d'eaux claires parasites dans les réseaux), modification des débits des cours d'eau (incidence sur la dilution des effluents notamment à l'étiage) , ...

La CLE du SAGE souhaite disposer d'une étude sur le fonctionnement hydrologique des bassins versants de la Rosselle et de la Bisten (passé, actuel et en situation de nappe reconstituée) en se basant notamment sur des recherches historiques.

Cette étude doit aboutir à des propositions basées sur la restauration des fonctionnalités des milieux et la mise en place de solutions fondées sur la nature permettant d'une part, de limiter l'impact de la reconstitution de nappe en zone urbanisée et d'autre part, d'améliorer la résilience du territoire à long terme. Elle comprend également un volet sur la recherche de montages financiers innovants, notamment la rémunération pour services rendus, ainsi qu'un volet accompagnement au changement.

2019 a été consacrée à la rédaction collective du cahier des charges, au lancement de la procédure de marché. La réunion de lancement de cette étude a eu lieu le 26 novembre 2019. La prestation doit se réaliser sur 24 mois.

Pour mémoire, cette étude sous maîtrise d'ouvrage Région Grand Est est suivie par un groupe de travail dédié, composé des membres du bureau de la CLE ainsi que de l'Agence française pour la biodiversité, des 2 syndicats de rivières, des 2 SCOT, du conseil départemental de Moselle, du conservatoire des espaces naturels de Lorraine et de Chemosis, l'association des industriels de la Plateforme de Carling.

Label SAGE

La mise en place du label SAGE est une des actions prévues dans le plan de communication du SAGE. Il est destiné à valoriser des actions opérationnelles exemplaires qui participent à la mise en œuvre du SAGE et de la directive cadre sur l'eau.

La CLE a souhaité le mettre en place en 2019.

Pour la 1^{ère} édition, 5 dossiers ont été reçus. Ces 5 projets ont été récompensés lors d'une cérémonie de remise du label organisée à Freyming-Merlebach le 6 décembre 2019.

Création du site internet

Depuis le changement de structure porteuse, le SAGE du Bassin Houiller n'a plus d'espace internet dédié, ni d'espace collaboratif.

Afin de faire connaître le SAGE et faciliter sa mise œuvre, il a été décidé de créer un site internet.

Le travail de conception du site a été mené en concertation avec l'animatrice du SAGE Bassin Ferrifère, SAGE porté également par la Région Grand Est.

L'année 2019 a été dédiée à la définition de l'arborescence, la rédaction des contenus, la conception des cartes en relation avec le prestataire en charge de la création du site.

La mise en ligne du site a eu lieu au 1^{er} trimestre 2020, <https://sagebassinhouiller.grandest.fr/>

Sensibilisation des différents acteurs aux enjeux du SAGE

En 2018 et 2019, l'animatrice a notamment :

- rencontré individuellement l'ensemble des membres du bureau de la CLE ;
- présenté les enjeux du SAGE à l'ensemble des responsables environnement des industriels de la plateforme ;
- participé au groupe de travail santé-environnement dans le cadre de la révision du contrat local de santé de Communauté d'agglomération Forbach-Portes de France ;
- assisté au comité de suivi de la plateforme chimique de Carling ;
- rencontré, avec la DDT, les chargés de mission rénovation urbaine de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach et de la Communauté d'agglomération de Forbach portes de France, sur la thématique de la désimperméabilisation et de l'intégration des enjeux eau et biodiversité dans leurs projets.

c. Réalisation 2020-2021

Etude sur le fonctionnement hydrologique (passé, actuel et en situation de nappe reconstituée) des bassins versants de la Rosselle et de la Bisten

Une réunion du comité technique, présidé par la Président de la CLE et constitué de la DREAL, DDT, ARS, CD, Région, OFB, AERM et représentants des syndicats de rivières, a eu lieu le 7 janvier 2021 afin de faire un point sur l'état d'avancement de l'étude. Une réunion projetée en mars n'a pu avoir lieu du fait de la non récupération de données permettant de finaliser la phase 1 de l'étude. Un échange a eu lieu le 25 mars entre ANTEA, Atelier des territoires, la DREAL Après-mine, Géodéris et l'animatrice pour préciser les données à obtenir pour le bon déroulement de l'étude.

Au regard des propositions formulées conjointement par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable et par la Direction Générale de la Prévention des Risques, la ministre de la transition écologique a retenu des nouvelles orientations stratégiques. En conséquence, un comité de suivi remontée de nappe a eu lieu le 8 octobre 2021, pour préciser les engagements de l'Etat. Suite à cette réunion, une nouvelle demande de données a été formulé auprès des services concernés.

Label SAGE

Une nouvelle édition du Label SAGE a été initié avec un appel à candidature lancé en juin 2021. L'envoi s'est fait vers les membres de la CLE (collège des élus, collège des usagers –associations environnementales ou de consommateurs, CCI, CA, CMA, fédération de pêche..., collège de l'Etat – AERM, DDT, DREAL, OFB...), les communes du SAGE, les EPCI, les SCoT, les structures ayant la compétence GEMAPI, assainissement et eau potable...

L'information a été relayée via le réseau de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et des chambres consulaires (CCI, CMA et CA).

9 candidatures ont été reçues. Une fois la CLE installée, il sera possible de poursuivre cette opération, en réunissant le jury, puis en organisant la cérémonie de remise du Label SAGE.

Réflexion pour un outil permettant d'avoir une vision commune de l'eau sur le Bassin Houiller

Il n'existe pas d'observatoire de surveillance de la qualité et de la quantité des eaux du Bassin Houiller. Il serait intéressant de disposer d'un tel outil afin de partager une vision commune des enjeux eau sur ce territoire. Les contours d'un tel outil reste à définir avec les membres de la CLE.

Un état des lieux des données disponibles est en cours. Le développement d'un outil cartographique avec les différents points de rejets, les soutiens d'étiages, les dispositifs après-mines, les rejets d'assainissement... permettraient d'avoir une vision globale. Par ailleurs, l'outil pourrait également mettre en avant les milieux aquatiques emblématiques du bassin houiller, dans l'optique d'une valorisation de ces sites.

Un outil cartographique est en cours de développement par un service dédié de la Région, avec pour intention, à terme, de le mettre à disposition du grand public, via le site internet du SAGE.

Identification, échanges et sensibilisations des acteurs aux enjeux du SAGE et constitution de la nouvelle CLE

Pour constituer la nouvelle CLE, un équilibre a été recherché pour assurer une bonne représentativité du territoire, et des usages de l'eau. L'animatrice et l'Agence de l'Eau ont été associées aux réflexions de la DDT pour constituer la désignation des membres de la CLE.

Par ailleurs, un entretien a eu lieu avec les collectivités du Bassin Houiller (les EPCI à FP et le SM du SCoT Val de Rosselle notamment) pour identifier les actions en cours et les projets dans le domaine de l'assainissement, eau potable et GEMAPI. Les animatrices du SAGE veillent ou incitent les acteurs du territoire à intégrer les enjeux du SAGE dans leurs projets.

Mise à jour du site internet

Un travail de mise à jour du site a été nécessaire, pour faire part de la constitution de la nouvelle CLE, et pour appuyer l'appel à candidature pour le Label SAGE. Une communication a été réalisée vers celui-ci pour faire connaître la cartographie interactive qui recense les actions qui ont reçu la Label SAGE en 2019.

Un espace est prévu pour permettre des échanges avec les membres de la CLE.

Conduite d'une réflexion sur l'enjeu assainissement dans le Bassin Houiller

Les cours d'eau du Bassin Houiller sont en mauvais état, et des actions doivent être menées, notamment dans le domaine de l'assainissement, par les collectivités. En lien avec la démarche d'objectifs moins stricts menée par l'agence de l'eau pour les cours d'eau Rosselle et Bisten et en lien également avec la déclinaison du PAOT, les collectivités auront à mettre en place des études pour tendre vers le bon état des cours d'eau. Des réunions avec la DDT et l'AERM sur ce sujet ont eu lieu en janvier 2021 puis novembre 2021.

Sorties terrain en vue d'améliorer la connaissance des milieux aquatiques

De par le rôle majeur que joue la plateforme CHEMESIS sur les eaux souterraines et superficielles de la Rosselle, le SAGE a organisé une visite, le 10 février 2021, des installations pour mieux comprendre les enjeux auxquels sont soumis les acteurs de la plateforme CHEMESIS, vis-à-vis de son développement, et de la gestion de l'eau.

Par ailleurs, l'animatrice est allée à la rencontre des élus et des services techniques pour mieux connaître et visiter les sites intéressants le SAGE :

- 12/03/2021 : Zones humides, carrière de Freyming-Merlebach, Merle et Rosselle avec le GECNAL ;
- 05/05, 16/06/2021 : Belvédère de L'Hôpital, mare dans la carrière de Saint-Avoid, forages de la bulle salée à Diesen, bassin de décantation de Diesen, étang de l'Escherbruch, lac de Creutzwald et étangs en amont avec M. WENG, conseiller municipal à L'Hôpital ;
- 16/06/2021 : rencontre des élus de la commune de Hombourg-Haut puis visite de l'étang de la Papiermühle ;
- 30/06/2021 : entretien avec le maire de Creutzwald et visite avec Clara KLEIN de sites où le SIAGBA intervient ;
- 04/08/2021 et 11/08/2021 : rencontre des élus de Diesen avec M. WENG, au sujet du Diesenbach qui reçoit les eaux de la centrale Emile HUCHET, puis sortie terrain le long du cours d'eau, et de la zone humide ;
- 22/12/2021 : visite de l'étang du Berfang à Folschviller et du marais de Valmont avec Mme SCHANG qui anime des sorties scolaires et M. WENG.

3 – Perspectives 2022

Dans la continuité des actions menées, l'année 2022 sera consacrée :

- au suivi et à la finalisation de l'étude sur le fonctionnement hydrologique du territoire ;
- à la création du tableau de bord du SAGE afin de mener à bien la mission de suivi des SAGE ;
- à l'information, à l'accompagnement et la coordination des collectivités dans la réalisation d'étude globale sur l'assainissement, le temps de pluie ;
- à l'information et à la sensibilisation des nouveaux membres de la CLE aux enjeux du SAGE, et plus largement, auprès des acteurs du Bassin Houiller ;
- à la mise à jour et diffusion du site internet, avec création de lien entre les sites des communes, EPCI et syndicats, et édition d'une newsletter ;
- à la rencontre des acteurs du territoire pour la déclinaison du prochain PAOT.